



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :

17

Nombre de membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de membres absents : 1

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 16 avril 2021

OBJET :

DE-CCAS-21-04-1-02 REMISE GRACIEUSE DE PRET D'HONNEUR

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi seize avril à quinze heures,

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le vendredi 09 avril 2021, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BRÉON, Vice-Présidente.

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE, Mme GALL, Mme HAUCHEMAILLE, Mme JOURION, M. LEBEAU, M. MORAINÉ, Mme POLLARD.

Pouvoirs : M. CHARDON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme ETIENNE (pouvoir à Mme DUPRE), Mme GAUVAIN (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme GUYOMARD DE PREAUDET (pouvoir à Mme BRÉON), Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme MARTIN (pouvoir à Mme POLLARD).

Excusée : Mme LIBERT-ALBANÉL.

Le Conseil d'administration,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles ;

Vu le contrat de prêt conclu entre le Centre communal d'action sociale et Monsieur B. le 14 mars 2019 ;

Considérant l'incapacité de Monsieur de répondre à ses engagements financiers ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse totale de la créance restant due par Monsieur B. au titre du prêt d'honneur, accordé le 14 mars 2019, soit 726 € (sept cent vingt-six euros)

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé